

TARIFS 2012

AMAURY MEDIAS
738, rue Yves Kermen 92658 Boulogne-Billancourt
01 41 04 97 00

7,8 millions de foyers abonnés

Présent sur tous les modes de diffusion.

Le satellite



Le câble



Et autres réseaux câblés

L'ADSL



Le Webcast

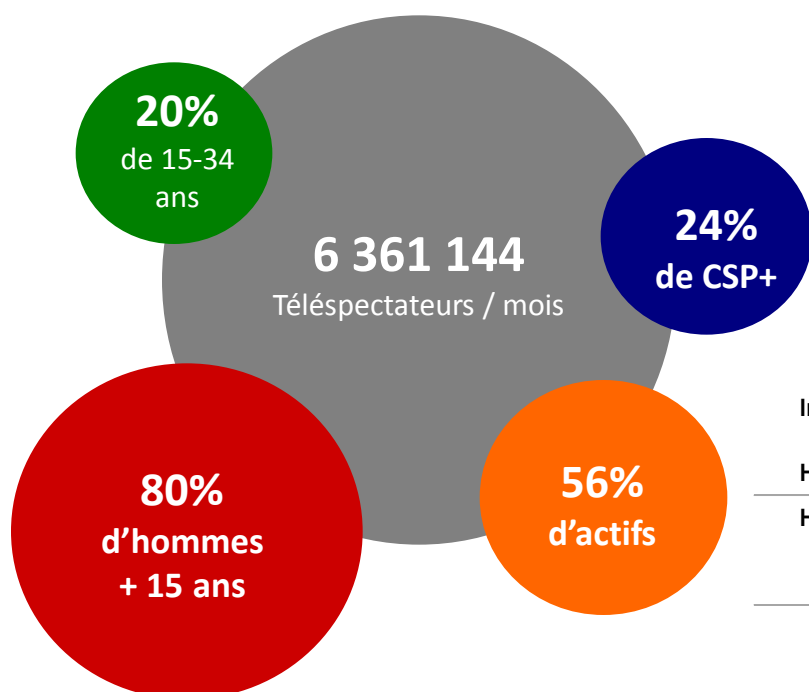


Le Mobile



Source : Relevés déclarations d'abonnés fin Juin 2011 transmis par les réseaux de distribution.

Une chaîne masculine, jeune et CSP+



	Ensemble Thématiques	L'ÉQUIPE TV
Individu de 4 ans et +	100,0	100
Homme de 15+	44,1	181
Homme de 15-49 ans	25,7	151
Individus Actifs	50,1	111
Individus CSP+	20,9	114

L'ÉQUIPE^{TV}

24h / 24h

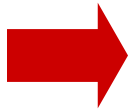
Chaîne d'information

- . Une rédaction de 70 journalistes.
- . Une coordination permanente avec les rédaction de **L'ÉQUIPE**.



Un nouveau regard sur le sport

(amateur, extrême...)



Un autre éclairage sur le sport

(décryptage, recul...)



Un autre traitement

(magazines, 52', docu-réalité...)



Des intervenants de la marque

(L'Équipe & France Football).

HOT NEWS

L'info permanente

JT

Bandeau

MISE EN PERSPECTIVE

débats – analyse

Magazines

Thématiques

SPORTAINMENT

divertissement

Docu-réalité

Sport amateur

L'ÉQUIPE TV

La Grille

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
6H30 10H00							
10H00 11H00							
11H00 16H00							
16H00 17H00							
17H00 18H00							
18H00 18H30							
18H30 19H30							
19H30 20H00							
20H00 21H00							
21H00 22H00							
22H00 22H30							
22H30 00H30							
00H30 06H30							

+ les matches en direct de la NPower Championship.
(2^{ème} division du Championnat de Football Anglais)

+ 2 magazines le vendredi

« Allons à London » pour partager la préparation Olympique de 7 sportifs à l'INSEP
« Mag Olympique », les dernières actualités des différentes disciplines et des athlètes.

Un principe simple et clair

- Une commercialisation par module.
- 1 module d'une semaine.
- Un coût au GRP garanti et compétitif.

1 semaine module

13 387 € brut

-38% vs Brut, soit :

8 300 €

Brut base achat modulé

Indices tarifaires des formats 2011 - Base 100 = 30"

3"	28	10"	50	22"	87	45"	159
5"	35	12"	57	25"	95	50"	175
6"	40	15"	67	35"	125	60"	220
8"	44	20"	85	40"	141	90"	370

Pour tout autre format nous consulter

Les campagnes programmées sur une période MédiaCabSat « N » **ne pourront pas** faire l'objet de demandes de compensations calculées à partir des résultats MédiaCabSat « N+1 ».



Rien que pour vos marques

AMAURY MEDIAS

738, rue Yves Kermen 92 658 Boulogne Billancourt
01 41 04 97 00

Contacts

Marianne SIPROUDHIS	Présidente	01 41 04 97 10	msiproudhis@amaurymedias.fr
François HOFFET	Dir. Général Adjoint	01 41 04 97 51	fhoffet@amaurymedias.fr
Laurence CARO-BRUNET	Dir. de la Publicité	01 41 04 97 89	lcaro@amaurymedias.fr
Martin BOUDET	Dir. De Clientèle	01 41 04 97 88	mboudet@amaurymedias.fr
Laurence NICOLAS	Resp. Planning & Production	01 41 04 98 40	lnicolas@amaurymedias.fr
Béatrice JAFFREDO	Resp. Planning & Production	01 41 04 98 41	bjaffredo@amaurymedias.fr

Remise volume (hors sponsoring)

Cette remise est applicable sur le montant Brut base achat modulé de l'achat d'espace classique (après déduction de l'abattement "spécial module" et avant le Cumul de mandats de -3% et de la remise professionnelle de -15%).

Selon Montant Brut Facturé HT	Taux
De 24 K€ à 31,9 K€	-1%
De 32 K€ à 55,9 K€	-3%
De 56 K€ à 78,9 K€	-6%
De 79 K€ à 109,9 K€	-9%
De 110 K€ et plus	-12%

Remise Professionnelle

15% pour les achats d'espace classique sur le montant Net avant RP

Cumul de Mandats

3% sur le montant Net avant RP et Cumul

Cette remise est attribuée à tout annonceur dont le mandataire assure, pour le compte de l'annonceur, la gestion, le suivi et le contrôle des ordres de publicité et des factures ainsi que leur paiement à la date d'échéance par lui-même ou par l'annonceur. Manchette Sports devra être impérativement en possession du contrat de Mandat (modèle sur demande). Cette remise est imputée mensuellement.

En cas d'intervention de plusieurs mandataires pour un même annonceur, la remise est attribuée sur le volume d'achat d'espace publicitaire réalisé par chacun des mandataires.

Majorations

Elles s'appliquent sur le Brut base achat (avant déduction de l'abattement "spécial module").

Premier et dernier spots dans l'écran : +20%

Citation de la marque d'un autre annonceur : +20%

Présentation de plusieurs produits d'une même marque :

de codes Secodip différents : + 20% - Du même code secodip : + 15%

Campagnes Interactives : sur devis, nous consulter

Dégressifs Spécifiques

Ils sont non cumulables entre eux, s'appliquent sur le Brut base achat modulé (après déduction de l'abattement "spécial module"), se substituent à la Remise Volume et ouvrent droit à la Remise Professionnelle et au Cumul de Mandats.

Campagnes bénéficiant du statut de collective : - 25% - **Campagnes des secteurs disques, Vidéo & CDRom : - 20%** - **Campagnes ayant reçu l'agrément du S.I.G : - 30%** - **Campagnes de marketing direct : - 20%** - **Campagnes des annonceurs des secteurs Presse, Distribution et Edition Littéraire : - 20%**

Sponsoring

Nous consulter

Conditions Générales de Ventes pour la publicité classique uniquement

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales 2012 ci-après.

RELATIONS AVEC LES TIERS

AMAURY MEDIAS est le régisseur exclusif de l'Equipe TV. A ce titre, elle est la seule habilitée à recevoir les ordres de publicité concernant l'ensemble des opérations de commercialisation d'espaces publicitaires.

Les ventes sont faites directement à un annonceur ou par l'intermédiaire de son mandataire dans le cadre d'un contrat écrit de mandat.

Est considéré comme annonceur, toute société ou groupe de sociétés qui achète de l'espace publicitaire. Sont considérés comme appartenant au même groupe, toutes les sociétés dont le capital est majoritairement détenu par une même personne physique ou morale.

Est considéré comme mandataire tout intermédiaire réalisant des opérations d'achat publicitaire pour le compte d'un annonceur. AMAURY MEDIAS devra être en possession du contrat de mandat liant l'annonceur et le mandataire avant le début de la campagne. Sauf indication contraire, le contrat sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur, ce dont AMAURY MEDIAS devra être informée par lettre recommandée avec accusé de réception.

COMMANDES – ORDRES DE PUBLICITE

Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. Les conditions générales figurant sur les ordres émanant des annonceurs et des mandataires n'engagent pas AMAURY MEDIAS, sauf si celle-ci les a explicitement acceptées.

AMAURY MEDIAS se réserve le droit de refuser tout ordre de publicité et/ou tout message pouvant nuire à la ligne éditoriale et/ou l'image de la chaîne. L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur. Il ne peut être cédé, même partiellement, sauf accord express de AMAURY MEDIAS.

En particulier en cas de changement de mandataire, l'espace optionné ou acheté par le précédent mandataire ne peut être transféré à un autre annonceur.

Toute demande d'achat d'espace publicitaire doit être accompagnée de la fiche de renseignements par annonceur ainsi que du calendrier de passage des films dûment remplis.

Tout aménagement de programmation des messages est possible jusqu'à 12 jours avant diffusion sous réserve de disponibilité.

Toute annulation ou report d'ordre doit impérativement être adressée à AMAURY MEDIAS 5 semaines avant la première diffusion initialement prévue. Si ce préavis n'est pas respecté, les pénalités suivantes seront appliquées : 50% du montant annulé entre 5 semaines et 2 semaines, 100% du montant annulé à moins de 2 semaines de la première diffusion. L'espace publicitaire annulé sera alors remis à la disposition de AMAURY MEDIAS.

Tout ordre de publicité doit être signé par l'annonceur ou son mandataire. Il devra parvenir à AMAURY MEDIAS 8 jours ouvrables avant le début de diffusion de la campagne.

EXECUTION DES ORDRES

Les intitulés d'écrans sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés suivant les nécessités techniques ou de programmation.

Les messages publicitaires paraissent sous la responsabilité de l'annonceur et doivent être en règle avec les lois existant en France et dans les pays d'émission de la chaîne.

Chaque copie de visionnage doit être obligatoirement accompagnée d'un relevé des œuvres susceptibles de donner lieu à déclaration aux sociétés d'auteurs.

L'annonceur garantit AMAURY MEDIAS contre tout recours émanant des auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes, et d'une manière générale de toute personne s'estimant lésée par la diffusion d'un message publicitaire.

Toute réclamation sur les éléments d'exécution de l'ordre doit être portée à la connaissance de AMAURY MEDIAS dans un délai maximum de 10 jours après diffusion par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si les autorisations administratives nécessaires étaient retirées à la chaîne et/ou aux stations d'émission, l'ordre serait annulé de plein droit, les diffusions déjà effectuée étant cependant facturées

CONDITIONS DE FACTURATION, DELAIS ET MODALITES DE PAIEMENT

La publicité est facturable sur la base des tarifs et des taxes en vigueur au moment de la diffusion des messages publicitaires. AMAURY MEDIAS se réserve le droit d'aménager ses tarifs et/ou conditions générales de vente et d'en informer les annonceurs et leurs mandataires dans un délai minimum de 2 semaines avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications. A titre exceptionnel ce délai pourra être inférieur, mais en aucun cas l'entrée en vigueur ne saurait être supérieure à la date de début de la campagne. L'annonceur et son mandataire pourront refuser ces modifications et les messages concernés seront alors annulés sans indemnité de part et d'autre.

La facture de diffusion est établie mensuellement. L'envoi de la facture définitive détaillée vaut compte-rendu d'exécution de diffusion.

L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. Dans le cas où l'annonceur aurait mandaté un intermédiaire, le mandataire est solidairement responsable du paiement de l'ordre avec l'annonceur.

La publicité est payable sans escompte au comptant à réception de facture, sauf stipulation contraire indiquée au recto de la facture. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Conformément à l'article 33 de l'Ordonnance du 1er Décembre 1986, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture, lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales de vente. Ces pénalités sont d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre l'exécution des insertions en cours. L'annonceur sera alors facturé des ordres diffusés jusqu'à la date de suspension. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, AMAURY MEDIAS pourra exiger d'un client le règlement préalable de tout ordre de publicité.

Délai de contestation : toute réclamation sur les éléments de la facture doit être portée à la connaissance de AMAURY MEDIAS par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours maximum après la réception de la facture.

ELECTION DE DOMICILE - COMPETENCE DE JURIDICTION

Toute souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou son mandataire implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières qui peuvent être précisées sur les tarifs en vigueur et devis. L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures de AMAURY MEDIAS. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou au paiement du prix ainsi qu'en cas d'interprétation sur l'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, le tribunal de commerce de NANTERRE sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs.

ELEMENTS TECHNIQUES

L'annonceur s'engage à fournir à AMAURY MEDIAS le matériel de départ et sur la "LA FICHE TECHNIQUE DE DIFFUSION" jointe, 8 jours ouvrables avant la première diffusion.

NB : L'Equipe 24/24 propose depuis fin 2004 des contenus tv vidéos disponibles sur les téléphones mobiles de nouvelle génération. On peut ainsi retrouver un flash de 2 minutes produit spécialement pour les mobiles ou regarder L'Equipe TV en direct.